

COMMUNES DE PIEDIPARTINO et PIED'OREZZA (Haute-Corse)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître **Marthe POGGI**, Notaire à BASTIA (20200), 39, boulevard Paoli, le **18 mars 2019**

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

Un acte de **Notoriété** constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, des personnes suivantes :

M. Jean Patrick **MARINI**, demeurant à PIEDIPARTINO (20229).

Mme Fabienne **MARINI**, épouse MARCELLI, demeurant à PIEDICROCE (20229).

M. Joël **MARINI**, époux de Mme **BOYAC**, demeurant à FAUCON (84110) Chemin de la Montagne.

A PIEDIPARTINO (HAUTE-CORSE) (20229),

1°/des parcelles de terre, cadastrées :

section A n°13 lieudit fontana pour 35ca,

section A n°14 lieudit fontana pour 12a 51ca,

section A n°15 lieudit fontana pour 10a 46ca ,

section A n°54 lieudit piedipartino pour 1a 06ca,

section A n°116 lieudit orto pour 3a 16ca,

section A n°349 pour 19a 69ca.

2°/un séchoir cadastré section A n°27 lieudit chioso pour 1a 53ca.

3°/ Une maison cadastrée section A n° 55 lieudit piedipartino pour 1a 06ca

A PIE-D'OREZZA (HAUTE-CORSE) 20229,

une parcelle ldt zumintelle cadastrée section B n°566 pour 2a 24ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : « *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.* »

Adresse mail de l'étude : marthe.poggi@notaires.fr

POUR AVIS

Me Marthe POGGI, Notaire